

Au Conseil communal  
de et à  
«CP» «LOCALITE»

Votre interlocuteur : Sandrine LESEUR  
+32 (0)71 20 28 06  
sandrine.leseur@ceneo.be  
Nos références à rappeler : RD/SL/853 21-31740

Charleroi, le 17 novembre 2021

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que l'**Assemblée générale ordinaire** de notre intercommunale, se tiendra le 17 décembre 2021, à 18h00, **sans présence physique**.

La procédure, fixée par le Conseil d'administration, est basée sur la Circulaire du 30 septembre 2021 du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, relative à l'application des Décrets du 15 juillet 2021 modifiant le CDLD ainsi que la loi organique des CPAS en vue de permettre les réunions à distance.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Deuxième évaluation annuelle du Plan stratégique 2020-2022 ;
2. Prise de participation en SIBIOM ;
3. Prise de participation en W<sup>3</sup> Energy ;
4. Prise de participation dans un partenariat avec ENERDEAL ;
5. Nominations statutaires.

Les règles de tenue de cette Assemblée générale sont les suivantes :

- Le Conseil d'administration applique la procédure autorisée par l'article L6511-2 du CDLD soit une Assemblée générale à distance avec la technique du mandat impératif.
- En conséquence, le modèle de délibération joint à la présente précise que le Conseil communal ne souhaite pas être représenté physiquement, conformément au Décret du 15 juillet 2021.
- Les délibérations peuvent être envoyées à l'adresse de CENEO, par tous moyens, en ce compris l'envoi d'un courrier électronique accompagné d'une copie scannée de la délibération ([sandrine.leseur@ceneo.be](mailto:sandrine.leseur@ceneo.be));

../..

CENEO - Société Coopérative

Siège social :  
Boulevard Mayence, 1/1  
B-6000 Charleroi

R.S.C. Charleroi n°67  
IBAN : BE10 0910 0073 4704  
N° entreprise : 0201.645.281

T +32 (0)71 20 28 81  
[www.ceneo.be](http://www.ceneo.be)

- Les associés communiquent leurs questions au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée générale.
- Le Conseil d'administration répond à ces questions par écrit au plus tard le jour qui précède l'Assemblée générale. La publication des réponses aux questions écrites se fait sur le site internet de CENEO.

Nous attirons également votre attention sur le fait que, conformément à l'article L1523-13 §1er (alinéas 4 et 5) du CDLD prescrivant que la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées, une procédure leur permettant de poser des questions sera implémentée sur le site internet de CENEO.

En outre, l'article L1523-23 §1<sup>er</sup> du CDLD prescrit d'informer chaque membre des Conseils communaux associés de notre plan stratégique. A cet effet, vous trouverez, en annexe, les courriers nominatifs destinés à chacun des membres de votre Conseil.

Nous comptons beaucoup sur votre participation et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments tout dévoués.

**POUR LE PRESIDENT,**



**R. DURANT**  
Secrétaire général

Annexe(s) : 1 modèle de délibération  
1 note explicative sur les points de l'ordre du jour  
La 2<sup>ème</sup> évaluation annuelle du Plan stratégique 2020-2022 est, quant à elle, consultable sur le site [www.ceneo.be](http://www.ceneo.be).